

## COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 28 FEVRIER 2024

---

**Présidence** : M. Jean-Pierre MEURILLON

**Présents** : Mmes Valérie TARDIVEL, Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN,  
MM. Pierre GUILLEBAUX, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Jean-Eric INACIO,  
Jean-Pierre LEDUC, Rodrigo LOPES ROCHA, Ali SAHALI

**Excusés** : MM. Jean-François DUPONT, Laurent HOUIN, Brice PARINET (par ailleurs, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage), Victor SIMON, Dr Pascal MAILLE  
M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental

**Assistent** : M. William MARISSAL, Directeur  
M. Jean-Pierre PLANQUE, représentant le Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

### **1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 10/1/2024**

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 10/1/2024 a été transmis, le 22/1, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1786, du 23/1/2024.

Il est adopté à l'unanimité.

### **2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT**

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 13/1, au siège du District : **Réunion des Délégués**
- ✓ les 12, 13 et 14/1, à CLAIREFONTAINE : **Stage de la Filière Arbitrage Régional, en partenariat avec les Districts des Hauts-de-Seine et du Val de Marne**
- ✓ le 17/1, au siège du District : **Cérémonie de remise des écussons des nouveaux Arbitres**
- ✓ le 18/1, en visio : **Réunion de coordination sur la gestion administrative des dossiers de candidature à la formation à l'arbitrage**
- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**
  - le 19/1, à TRAPPES, sur le thème : **Bien se protéger avec la responsabilité civile** => Sécuriser son mandat de dirigeant via le contrat d'assurance
  - le 19/1, à TRAPPES, sur le thème : **Le B.A-BA de la gestion de votre association**
  - le 25/1, en visio, sur le thème : **Assemblée Générale : Avez-vous pensé à tout ?** => Pour vous assurer que les 3 étapes (avant/pendant/après) ont bien été accomplies

- le 8/2, en visio, sur le thème : **Réseaux sociaux : mode d'emploi ! =>** Pour améliorer votre communication grâce au digital
- le 27/2, à VERSAILLES, sur le thème : **La comptabilité associative : tout ce que vous devez savoir !!! =>** Connaître les points essentiels de la comptabilité associative

- ✓ le 25/1, au siège du District : **Tirage au sort des Coupes des Yvelines**
- ✓ le 27/1, au siège du Comité des Yvelines de Tennis, à FEUCHEROLLES : **Rassemblement des membres du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, pour échanger sur l'existant et les attentes du sport : Un moment privilégié pour déterminer les moyens de se faire connaître et reconnaître du public et des institutionnels**
- ✓ le 29/1 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue** (cf. ci-après point N° 4)
- ✓ le 1<sup>er</sup>/2 : **Saisine de la Ligue par l'U.S. MAULOISE tendant à instituer la possibilité de création d'ententes Seniors dans toutes les Divisions des Championnats de District**

La décision de la Ligue est attendue, étant noté que le Président Jean-Pierre MEURILLON a évoqué la question lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 21/2/2024.

- ✓ le 3/2, à HORLON (Aisne) : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le 3/2, au siège du District : **Formation de Secrétaire de club** - Vous êtes secrétaire depuis peu. Vous souhaitez en savoir plus sur cette fonction et connaître toutes les possibilités offertes par Footclubs pour accomplir votre tâche ?
- ✓ le 5/2, au siège du District de Seine-et-Marne, à MONTRY : **Réunion des Présidents de District Franciliens**
- ✓ du 5 au 9/2, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Phase finale du Championnat de France « Lycées Fille Excellence », organisée par l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.)**
- ✓ le 21/2 : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District, élargie au Bureau de la Ligue**

### **3 / LES CLUBS YVELINOIS DANS LES COUPES NATIONALES**

Le Comité évoque le parcours des clubs Yvelinois dans les Coupes Nationales.

#### **❖ Coupe Gambardella-Crédit Agricole**

##### **16<sup>ème</sup> de Finale :**

**Le F.C. MANTOIS 78 et le F.C. VERSAILLES 78** se sont qualifiés pour les 8<sup>èmes</sup> de Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole en éliminant, le 4/2, respectivement, le HAVRE A.C. (CN U 19) et l'U.S. IVRY (R2 U 18).

C'étaient les 2 seules équipes Franciliennes qualifiées pour les 8<sup>ème</sup> de Finale sont des équipes Yvelinoises et c'était, pour chacun de ces clubs, leur 1<sup>ère</sup> participation à un 8<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole.

##### **8<sup>èmes</sup> de Finale :**

Le 25/2, le F.C. MANTOIS 78 a été éliminé par l'E.S. TROYES A.C. (CN U 19) (2-3) et le F.C. VERSAILLES 78 a été éliminé par le TOULOUSE F.C. (CN U 19) (1-2).

Personne n'oubliera que le F.C. MANTOIS 78 et le F.C. VERSAILLES 78 ont, tout au long de leur parcours dans cette compétition, fait honneur au Football Yvelinois.

Souhaitons maintenant au F.C. MANTOIS 78 et au F.C. VERSAILLES 78 de se consacrer efficacement au Championnat Régional 1 U 18, pour se donner toutes les chances d'accéder, en fin de saison, en Championnat National U 19, ce qui viendrait couronner une saison déjà historique.

#### ❖ Coupe Nationale Futsal

##### 16<sup>èmes</sup> de Finale :

Au titre des 16<sup>èmes</sup> de Finale, **LA CUATRO FUTSAL**, seul club Yvelinois encore en lice (R 3 Ligue), s'est qualifiée pour les 8<sup>èmes</sup> de Finale en éliminant, le 17/2, le LOUDEAC HERMINE FUTSAL CLUB (R 1 Ligue de Bretagne).

LA CUATRO FUTSAL demeure **le Petit Poucet de la Coupe Nationale Futsal**.

##### 8<sup>èmes</sup> de Finale :

A la suite du tirage au sort des 8<sup>èmes</sup> de Finale, qui a eu lieu le 21/2, **LA CUATRO FUTSAL** recevra, le 9/3, à HOUILLES, le KREMLIN BICETRE FUTSAL, qui évolue en Championnat National Futsal (Division 1).

#### 4 / LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 29/1/2024

Comme il en a pris l'engagement, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque les sujets abordés lors de la dernière réunion du Comité de Direction de la Ligue.

Il indique n'avoir pu, du fait des difficultés de circulation liées aux manifestations, participer à la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 29/1.

Il n'a donc pas pu voter contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 4/12/2023, du fait que celui-ci ne fait pas état de son vote contre l'adoption des procès-verbaux des réunions du Comité de Direction des 2 et 16/10/2023, ni des raisons de ce vote contre.

Par ailleurs, il s'était inquiété auprès du Président de la Ligue, lors de la réunion du Comité de Direction du 4/12/2023, de savoir quelle était **l'action de la Ligue en matière de Féminisation du Football** et quelles étaient, à ce sujet, les propositions de la Commission Régionale de Féminisation.

Quelques informations ont été données à ce sujet le 29/1. Retenons que lors de la prochaine réunion du Comité de Direction, le 25/3, il sera procédé à la **désignation du Collège des Actrices du Football**.

Enfin, le Comité a abordé la question de l'application de **l'article 5.3 du Règlement du Championnat Régional U 15 à l'issue de la saison 2023 / 2024** (cf. à ce sujet le point N° 13 ci-après).

#### 5 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2023 / 2024

Le Comité procède aux nominations suivantes :

##### ➤ COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Mme Monique ELISABETH  
Mme Laëtitia GRIVOT

##### ➤ COMMISSION LAÏCITE

M. Brice PARINET  
M. Victor SIMON  
M. Thierry MORISSET, Président de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78)  
un Educateur restant à désigner

##### ➤ DELEGUES

M. Luis GOMES PEDRO

M. Benoit GRELIER

## **6 / LES REUNIONS DE SECTEUR**

La réunion du secteur 5 devrait se tenir le jeudi 7/3, à FONTENAY-LE-FLEURY, mais il semble que peu de clubs de ce secteur se sont inscrits, ce qui va peut-être conduire à choisir une autre date.

## **7 / LA TECHNIQUE**

En l'absence de M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental, il est donné connaissance aux membres du Comité de Direction du contenu du rapport d'activité qu'il a établi.

### **I - FORMATIONS**

#### **Formations Professionnelles :**

✓ **B.M.F.** : Semaine 3, du 22 au 26/1, à Morfondé

✓ **B.E.F.** : Semaine 2, du 29/1 au 2/2, à Morfondé

#### **Formations Bénévoles :**

- **Journée complémentaire => D.F. Coach Jeunes, le 27/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

14 stagiaires présents sur 14 Inscrits - 12 clubs représentés, dont 3 hors Yvelines

- **C.F.I. :**

- ✓ **C.F.I. U 14-U 19 : le 19/1, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

14 stagiaires présents sur 16 inscrits - 12 clubs représentés

- ✓ **C.F.I. U 10-U 13 : le 23/1, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

15 stagiaires présents sur 16 inscrits – 8 clubs représentés

- ✓ **C.F.I. U 14-U 19 : le 13/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

14 stagiaires présents sur 16 inscrits - 12 clubs représentés

- ✓ **C.F.I. U 10-U 13 mineur : le 15/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

16 stagiaires présents sur 16 inscrits - 12 clubs représentés

- ✓ **C.F.I. U 6-U 9 mineur : le 22/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

14 stagiaires présents sur 14 inscrits - 8 clubs représentés

#### **Certification :**

- ✓ **C.F.F. 1, 2 & 3 : le 24/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

19 stagiaires présents sur 20 inscrits, dont 2 hors Yvelines - 16 admis - 17 clubs représentés

- ✓ **Prochaines formations :**

. **Journée complémentaire =>D.F. Coach Seniors, le 14/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

. **Attestation Fédérale Fit Foot :**

Initialement prévue le 2/3, elle a dû être décalée au 25/5 (lieu restant à définir)

. C.F.I. U6-U9 : le 5/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

. C.F.I. Seniors : le 7/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

. Attestation Fédérale Foot en marchant : le 16/3, à CONDE-SUR-VESGRE

. C.F.I. U14-U19 : le 19/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

. C.F.I. U10-U13 : les 22/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

## II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

### ✓ Détection U 12 G :

Centre de perfectionnement le 28/2, à CROISSY

### ✓ Détection U 13 G :

Centre de perfectionnement le 28/1, à L'ETANG LA VILLE

41 joueurs présents, 15 clubs représentés, 3 joueurs du 78 sont retenus pour la Finale régionale

### ✓ Détection U 14 G :

Finale départementale le 31/1, à BUC

Stage et match de préparation le 15/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Interdistricts le 21/2, à Morfondé :

1 nul (0-0) contre District 75, 1 défaite (2-0) contre District 92, 1 victoire (4-1) contre District 93

### ✓ Détection U 14 F :

Détection phase 1 les 14 et 24/1, à TRAPPES et à BUC

Finale départementale le 4/2, à L'ETANG LA VILLE

Stage et match de préparation le 12/2, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Interdistricts le 16/2, à Morfondé :

1 nul (0-0) contre District 94, 1 défaite (2-0) contre District 75, 1 victoire (3-0) contre District 92

### ✓ Détection U 16 G :

Match de préparation le 7/2, à MEUDON

Interdistricts le 14/2, à Morfondé :

1 nul (0-0) contre District 75, 1 défaite (2-0) contre District 92, 1 victoire (4-1) contre District 93

### ✓ Détection Futsal G :

Détection U 15 / U 18 phase 1, le 6/1, aux MUREAUX

Interdistricts U 15 le 17/1, à PARIS (Halle Carpentier)

## Actions de détections à venir :

### ✓ Détection U 12 F :

Détection phase 1 le 24/3, aux CLAYES-SOUS-BOIS

### ✓ Détection U 12 G :

Centre de perfectionnement le 27/3, à FONTENAY-LE-FLEURY

### ✓ Détection U 13 F :

Finale départementale le 13/3, à MAGNY-LES-HAMEAUX

✓ **Détection Gardiens de but U 13 G :**

Centre de perfectionnement le 10/3, à TRAPPES

✓ **Détection Gardiennes de but U 13 F :**

Centre de perfectionnement le 10/3, à TRAPPES

✓ **Détection Gardiens de but U 14 G :**

Centre de perfectionnement le 10/3, à TRAPPES

✓ **Détection Gardiennes de but U 14 F :**

Centre de perfectionnement le 10/3, à TRAPPES

## **8 / L'ARBITRAGE**

En l'absence de M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.), M. Jean-Pierre PLANQUE, secrétaire de ladite Commission, fait le point quant à l'activité de la C.D.A..

### ➤ **Les Formations Initiales en Arbitrage**

La 3<sup>ème</sup> session de Formation Initiale en Arbitrage s'est déroulée les 28/1 et 3, 4 et 11/2.

#### **25 candidats-Arbitres ont été reçus.**

Par ailleurs, compte tenu de la date butoir du Statut de l'Arbitrage, du faible nombre d'inscrits et de la stabilité des effectifs d'Arbitres, la C.D.A a décidé d'annuler la Formation qu'elle souhaitait organiser au mois de mars 2024.

La prochaine **Formation Initiale à l'Arbitrage** aura donc lieu au mois d'août 2024.

### ➤ **Les effectifs des Arbitres**

Au 28/2/2024, le District des Yvelines compte **352 Arbitres**.

En comparaison avec l'effectif de la saison passée à la même date (341), l'augmentation du nombre d'Arbitres est de **3,23%**.

La C.D.A. se félicite d'augmenter de manière continue son effectif d'Arbitres, étant acquis que les licences de la Classe Arbitrage n'étant pas encore saisies, le District devrait approcher **les 380 Arbitres d'ici la fin de saison**, ce qui constituerait un nouveau record.

A titre de comparaison, la Ligue qui comptait 2 341 Arbitres à la même date la saison dernière et elle en compte 2 416 au 28/2/2024, ce qui représente une augmentation de **3,20%**.

La Fédération, quant à elle, en comptait 22 628 la saison dernière et en compte 23 890 au 28/2/2024, soit une **augmentation de 5,57%**.

### ➤ **Les conditions de couverture des Championnats**

Compte tenu du nombre actuel d'Arbitres, la C.D.A. a sollicité l'accord du Comité de Direction en vue de désigner, comme la saison passée, des Arbitres officiels en compétitions de jeunes en-deçà de la 2<sup>e</sup> division.

Le Comité de Direction décide, comme la saison passée, de désigner des **Arbitres officiels dans le Championnat U 14, en D 3**, jusqu'à la fin de la saison.

## **9 / NOMINATION D'ARBITRES**

Sur la proposition de la C.D.A., le Comité procède, à l'unanimité, à la nomination, sous réserve de leur

réussite à l'examen pratique, des **25 candidats-Arbitres** suivants, admis à l'issue de la 3<sup>ème</sup> session de Formation Initiale des Arbitres de Football à 11, qui a été organisée les 28/1 et 3, 4 et 11/2 :

ABIDAR Nassima	E.S. TRAPPES
ABIDAR Rachid	E.S. TRAPPES
BAOUA Hadarou	HOUDANAISE REGION F.C.
BASRIR Mohamed	ESP. PARIS 19 (District 75)
BOUHAFSI Ahmed	C.S.M. ROSNY S/SEINE
CERQUEIRA Evann	F.O. PLAISIROIS
COELHO Sandro	VOISINS F.C.
COULIBALY COULIBALY Mamadou	E.S. TRAPPES
ED DYB Abdelmajid	AUBERGENVILLE F.C
EL FALLAKI Anis	A.S. MONTIGNY LE BX
EL GUIRAA Yassin	E.S. VAUXOISE
GAGNANT Maxime	E.S. VAUXOISE
HURSTEL Corentin	U.S. LE PECQ
KALALA Chadrak	ANDRESY F.C.
KUTBE Naim	U.S.CHANTELOUP-LES-VIGNES
LEROY Ylann	BREVAL LONGNES F.C.
MANSOUR Massinissa	BENFICA D'ACHERES
MARIA Enzo	E.S. TRAPPES
MOTAIS Emma	RAMBOUILLET YVELINES
PANGAULT Alexandre	STADE FRANCAIS
POTTEZ Dimitri	S.F.C. BAILLY NOISY
RAFIK Ayoub	U.S. CARRIERES S/SEINE
RUSTER Grégory Gérard	Indépendant
SELLOUM Said Ouamar	U.S. LE PECQ
TAHAR AMAR Wafaa	R.C. SAINT-DENIS (District 93)

Ils seront désignés très rapidement pour passer leur examen pratique et ainsi devenir opérationnels.

## **10 / LES FINANCES**

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District, fait le point sur les **relevés clubs**.

Il est constaté, avec satisfaction, que la situation des clubs qui étaient débiteurs envers le District est maintenant régularisée.

Il apparaît en outre qu'à la suite de la saisine, par le District, du Comité de Direction de la Ligue, aux fins d'application d'un retrait de points, l'**A.C.S. STERIA**, qui n'évolue qu'en compétitions de Ligue, a **régularisé sa situation financière à l'égard du District**.

Un nouveau relevé va être émis en avril.

## **11 / LES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE DISTRICT**

Le Comité prend acte des dates et des lieux des diverses manifestations organisées par le District jusqu'à la fin de la saison et les entérine :

- . le samedi 6/4, à ST-GERMAIN-EN-LAYE
- . le samedi 20/4, à VILLEPREUX
- . le samedi 27/4, à VERNEUIL S/SEINE
- . le dimanche 19/5, à TRAPPES
- . le samedi 1<sup>er</sup>/6, à POISSY
- . le dimanche 9/6, à MONTIGNY-LE-BX
- . le samedi 15/6, aux ESSARTS-LE-ROI
- . les samedi 22 et dimanche 23/6, à MONTIGNY-LE-BX
- . le jeudi 27/6, au siège du District

**Finales Départementales du Festival Foot U 13 et U 13 F**

**Opération « Faites du Foot »**

**Opération « Toutes Foot »**

**Finales des Coupes des Yvelines Futsal**

**Journée du Football Féminin**

**Finales des Coupes des Yvelines**

**Assemblée Générale d'été (Elective)**

**Journée Nationale des Débutants**

**Soirée des Champions 2023 / 2024**

## 12 / LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11, PAR ANNEE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

Il est rappelé que, comme cela avait déjà été indiqué le 10/1 au Comité de Direction, il est clairement apparu, lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 9/1, que **la Ligue ne mettrait pas ce projet en œuvre**, dont il a été considéré qu'il ne présentait « **aucun intérêt** ».

Il est également rappelé que la Ligue n'avait même pas, 7 mois après la demande qui en avait été faite, unanimement par les 8 Présidents de District, constitué un groupe de réflexion pour procéder à une réflexion digne de ce nom.

La Ligue se contente de constater que l'augmentation du nombre d'équipes engagées dans le format actuel des Championnats de jeunes démontre que l'offre de pratique actuelle donne pleinement satisfaction.

La réalité est toutefois qu'il est évident que cette augmentation n'est que **la conséquence directe de l'augmentation des effectifs des jeunes licencié(e)s**.

Il avait été indiqué, lors du Comité de Direction du 10/1, qu'une réflexion allait être menée quant à la possibilité, pour le District, de mettre en œuvre ce projet pour ce qui est des Championnats Départementaux inférieurs à la D 1.

Après un large débat, le Comité décide d'organiser très rapidement une **réunion avec les clubs** pour leur présenter à nouveau le projet et leur **proposer d'en saisir l'Assemblée Générale du District le 15/6**, en vue d'une **mise en œuvre dans les Championnats de jeunes à 11 inférieurs à la D 1 à l'issue de la saison 2024 / 2025**.

## 13 / L'ISSUE DU CHAMPIONNAT REGIONAL U 15 2023 / 2024 ET LE FUTUR CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL U 15

Le Comité de Direction a examiné les questions que pose le Règlement des Championnats Régionaux U 15 tel qu'il résulte des décisions prises par la Ligue.

### ❖ **L'issue du Championnat Régional U 15 2023 / 2024**

Pour la saison 2023 / 2024, le Championnat Régional U 15 est composé comme suit :

En Régional 1 :	1 groupe de 10 équipes	10 équipes	)	au total
En Régional 2 :	10 groupes de 12 équipes	120 équipes	)	130 équipes

Le Comité de Direction de la Ligue a, le 26/6/2023, modifié le Règlement des Championnats U 15 pour adopter une nouvelle structure de Championnat à compter de la saison 2024 / 2025, avec 2 options :

#### **Option 1 :**

En Régional 1 :	2 groupes de 10 équipes	20 équipes	)	au total
En D 1 :	Championnats de District	110 équipes	)	130 équipes

**ou**

#### **Option 2 :**

En Régional 1 :	1 groupe de 10 équipes	10 équipes	)	au total
En Régional 2 :	2 groupes de 10 équipes	20 équipes	)	130 équipes
En D 1 :	Championnats de District	100 équipes	)	

L'article 5.3 du Règlement prévoit qu'« **à la fin de la saison 2023 / 2024, après la clôture des engagements pour la saison 2024 / 2025, le Comité de Direction de la Ligue choisira, en fonction du nombre d'équipes engagées pour la saison 2024 / 2025, l'une de ces 2 options** comme étant la nouvelle structure du Championnat Régional U 15 à compter de ladite saison ».

Il était prévu d'appliquer les dispositions suivantes à la fin de la saison 2023 / 2024 :



▪ **Option 1 :**

**REGIONAL 1**

2 relégations en Départemental 1 la saison suivante.

**REGIONAL 2**

12 accessions en Régional 1 la saison suivante (la 1<sup>ère</sup> de chacun des 10 groupes de la division + les 2 meilleures 2<sup>èmes</sup>)

Relégation des autres équipes en Départemental 1 la saison suivante.

▪ **Option 2 :**

**REGIONAL 1**

4 relégations en Régional 2 la saison suivante.

**REGIONAL 2**

4 accessions en Régional 1 la saison suivante (les 4 meilleures 1<sup>ères</sup>)

Maintien des 16 autres meilleures équipes en Régional 2 la saison suivante.

Relégation des autres équipes en Départemental 1 la saison suivante.

La situation sportive à l'issue de la saison 2023 / 2024, des équipes évoluant en Championnat Régional U 15 était donc **pour le moins incertaine** puisque liée, pour la saison 2024 / 2025, **non seulement, comme c'est normal, à leur classement sportif à l'issue de la saison 2023 / 2024, mais également au choix à faire, à la fin de la saison, par le Comité de Direction de la Ligue.**

**Il est tout à fait anormal qu'avant le début de la saison, les clubs participants ne savaient pas s'il y aurait, à l'issue de la saison :**

. **4 ou 12 accessions** de Régional 2 en Régional 1

. **2 relégations** de Régional 1 en Départemental 1 **ou 4 relégations** de Régional 1 en Régional 2

et donc 8 ou 6 maintiens en Régional 1 et 0 ou 16 maintiens en Régional 2.

**Rappelons en effet que :**

- il est de règle qu'une modification apportée aux Règlements d'une Ligue régionale ou d'un District ne peut entrer en vigueur que dans le **respect du principe de non-rétroactivité des décisions réglementaires,**

- en conséquence, une modification réglementaire adoptée par l'Assemblée Générale d'une Ligue régionale ou d'un District (ou par son Comité de Direction), portant sur les règles d'accession et de relégation, **ne peut prendre effet qu'à compter du début de la saison qui suit la date à laquelle cette modification a été rendue opposable aux clubs** par une publication officielle suffisante, c'est-à-dire permettant aux clubs de connaître avant le début de la saison, de façon précise, l'intégralité de la modification adoptée,

- **à défaut du respect de ces principes, il existe un réel risque de contentieux.**

Un exemple parmi d'autres : c'est ce principe de non-rétroactivité des décisions réglementaires qui, le 30/6/2020, avait conduit la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux à infirmer la décision de la Ligue de Paris-Ile de France relative aux accessions en Championnat Régional 3 Féminin, à l'issue de la saison 2019 / 2020 (cf. PARIS 13 ATLETICO (ex GOBELINS F.C.) c/ Ligue de Paris-Ile de France).

Le moins que l'on puisse dire est que **les conditions d'accession et de relégation en fin de saison étaient imprécises** car il a été institué, au mépris des règles applicables, des **règles alternatives** pouvant aboutir, come déjà dit, à des situations très différentes :

. **4 ou 12 accessions** de Régional 2 en Régional 1

. **2 ou 4 relégations** de Régional 1

Lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de Districts du 21/2/2024, le Président Jean-Pierre MEURILLON a appelé l'attention du Président de la Ligue sur le **risque réel** de voir, en fin de saison, certains clubs **contester leur non-accession ou leur relégation** au motif que **les règles précises d'accession et de relégation n'ont pas été fixées par la Ligue avant le début de la compétition**.

De façon anticipée, le Comité de Direction de la Ligue a, le 29/1/2024 - **sans même que la question ait été inscrite à l'ordre du jour et sans concertation préalable avec les Présidents de District** - décidé qu'il sera recouru, pour la saison 2024 / 2025, à l'option 2, ce qui entraînera :

. **4 accessions de Régional 2 en Régional 1 et non pas 12 accessions**

. **4 relégations de Régional 1 et non pas 2 relégations**

Auront ainsi réglementairement la possibilité, du fait du **non-respect du principe de non-rétroactivité des décisions réglementaires**, de **contester**, après la publication des groupes de Championnats Régionaux de la saison 2024 / 2025, **leur non-accession ou leur relégation** à l'issue de la saison 2023 / 2024, car **possédant un intérêt direct et personnel à agir dès lors qu'ils sont ainsi lésés par rapport à l'option 1** :

. **les 6 clubs classés à la 1<sup>ère</sup> place de 6 groupes de Régional 2, et les 2 meilleurs 2<sup>èmes</sup>, soit les 8 clubs qui n'accéderont pas en Régional 1.**

. **les 2 clubs classés aux 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> places en Régional 1, qui ne seront pas maintenus en Régional 1,**

Une autre solution était pourtant envisageable, pour **préserver les droits des clubs et éviter tout contentieux et elle a été suggérée le 21/2 par le Président Jean-Pierre MEURILLON** :

**Que le Championnat Régional U 15 soit constitué, lors de la saison 2024 / 2025 :**

- de 2 groupes de 10 en Régional 1, et non pas d'1 seul,
- de 2 groupes de 10 en Régional 2,

ce qui conduirait, à l'issue de la saison 2023 / 2024, à la situation suivante :

**En Régional 1:**

**12 accessions de Régional 2 en Régional 1**  
8 maintiens en Régional 1

**En Régional 2 :**

**2 relégations de Régional 1 en Régional 2**  
18 maintiens en Régional 2

**En Départemental 1 :**

90 relégations de Régional 2 en Départemental 1, un retour ultérieur à 1 seul groupe de 10 en Régional 1 restant envisageable dans des conditions à fixer.

Ainsi, **aucun club ne pourrait se prétendre lésé.**

**Mais le Président de la Ligue a jugé qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur la décision prise le 29/1/2024 par le Comité de Direction de la Ligue.**

On peut donc légitimement craindre **plusieurs contentieux à la fin de la saison, lorsque la Ligue aura publié la composition des groupes de Championnats U 15 pour la saison 2024 / 2025.**

❖ **Le futur Championnat Départemental U 15**

Il va pourtant bien falloir que cette décision soit modifiée au moins sur un autre point.

Elle prévoit en effet, étonnamment, que les équipes reléguées de Régional 2 descendront en « Départemental 1 **avec 8 groupes, soit 1 groupe par District** ».

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a alerté la Ligue sur le fait qu'il s'agira, à l'issue de la saison 2023 / 2024, de la relégation en D 1 des Districts, d'un total de **100 équipes**, parmi lesquelles un District va « hériter » de près d'une **vingtaine d'équipes**.

**Il va falloir expliquer comment un groupe de D 1 pourra comprendre un tel nombre d'équipes !**

## **14 / L'ADAPTATION DES OBLIGATIONS DES CLUBS EN MATIERE D'EQUIPES DE JEUNES**

Les clubs dont l'équipe première Seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation, comme prévu par le Règlement Sportif Général de la Ligue et le Règlement Sportif du District, d'engager et de faire participer jusqu'à leur terme un certain nombre d'équipes de jeunes, en fonction du niveau hiérarchique où évolue leur équipe Seniors du Dimanche après-midi.

Le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 26/6/2023, de modifier le format des Championnats U 15, avec l'instauration de 2 niveaux en Championnat de Ligue et d'1 niveau en Championnats de District à compter de la saison 2024 / 2025 et de faire évoluer la structure du Championnat Régional U 17 pour lequel il est créé une Division supplémentaire (R 3) à compter de la saison 2024 / 2025.

**Il serait incohérent** qu'une équipe engagée dans un Championnat U 15 ou U 17, régional ou départemental, **ne soit pas reconnue comme telle** lorsqu'il s'agit d'apprécier les conditions dans lesquelles un club remplit ses obligations en matière d'équipes de jeunes.

Il est donc nécessaire que le Comité de Direction de la Ligue **adapte l'article 11.1 de son Règlement Sportif Général**, afin que les clubs qui évoluent en Championnats de Ligue ou en D 1 et qui ont donc l'obligation d'engager 3 équipes de jeunes, puissent s'y conformer en engageant et en faisant participer jusqu'au terme du Championnat, non plus seulement 1 équipe U14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18 (et le cas échéant, U 20), mais :

- **1 équipe U 14,**
- **1 équipe U 15 ou U 16,**
- **1 équipe U 17 ou U 18.**

La lettre transmise à ce sujet à la Ligue par le District le 16/3/2023 étant restée sans réponse, un rappel avait été adressé à la Ligue le 30/11.

Le Président de la Ligue s'est déclaré, le 9/1/2024, favorable à une adaptation de la réglementation actuelle, et la question a été à nouveau abordée lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 21/2/2024.

**Il semblerait que la Ligue n'exclut pas d'augmenter les obligations dont il s'agit**, ce qui interpelle quand on sait que, paradoxalement, les obligations des clubs de la Ligue de Paris-Ile de France évoluant dans les Championnats Régionaux et en D 1 sont **déjà supérieures** à celles des clubs qui évoluent dans les Championnats Nationaux Seniors masculins.

Dès que la décision aura été prise par la Ligue pour les clubs dont l'équipe première évolue en Championnats de Ligue ou en D 1, le Comité de Direction du District modifiera l'article 11.1 du Règlement Sportif du District.

## **15 / LE CALENDRIER DU RENOUELEMENT DU COMITE DE DIRECTION**

Le Comité entérine le calendrier du renouvellement du Comité de Direction, pour la période 2024 / 2028 :

le mardi 16/4	Appel à candidatures, dans le journal numérique + le site internet
les mardis 23, 30/4, 7 et 14/5	Rappel dans le journal numérique
le jeudi 16/5, à minuit	Date limite d'envoi des candidatures, par envoi recommandé avec A.R.
le jeudi 23/5	Réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales puis notification au(x) candidat(s) tête(s) de liste de la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (C.S.O.E.) validant ou pas les candidatures

le mardi 28/5	Publication du P.V. de la C.S.O.E. dans le journal numérique Publication des candidatures et, le cas échéant, du programme des listes candidates
le mercredi 29/5	Comité de Direction, pour fixation de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale
le jeudi 30/5	Date limite pour le dépôt des questions des clubs
le vendredi 31/5	Date limite d'envoi aux clubs de la convocation et des documents de l'Assemblée Générale
le samedi 15/6	Assemblée Générale Elective
le dimanche 30/6	Date limite de la fin du mandat du Comité de Direction sortant

## **16 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S**

➤ **Le District** comptait, au 15/2/2024, **46 882 licencié(e)s**, soit **2 119 de plus** qu'au 15/2/2023 (44 763).

La hausse globale atteint donc **4,73 %**.

Presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 20, des U 19 et des U 7.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories :

- U 18 (+ 127 licenciés, soit + 15,45 %),
- U 16 (+ 200 licenciés, soit + 14,31 %),
- U 15 (+ 184 licenciés, soit + 10,59 %),
- U 12 (+ 303 licenciés, soit + 12,38 %),
- U 11 (+ 309 licenciés, soit + 11,34 %),
- U 9 (+ 311 licenciés, soit + 12,59 %),
- et U 6 (+ 110 licenciés, soit + 9,90 %).

Le **Football Féminin** est lui aussi en hausse (+ 4,93 %), puisqu'on constate, au 15/2/2024, 3 600 licenciées contre 3 431 au 15/2/2023.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 8,13 % (+ 1 730 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ 3,57 %) au 15/2/2024 (5 081 contre 4 906 au 15/2/2023) dont + 4,21 % pour les Dirigeant(e)s et + 0,47 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera enfin qu'au 15/2/2024, le District comptait **102,96 %** du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.

Au 1<sup>er</sup>/2/2023, ce pourcentage atteignait 102,84 %.

Le District compte, au 28/2/2024, **47 024 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2022 / 2023, **45 536 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 524 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**

A noter que voilà 10 ans, à la fin de la saison 2013 / 2014, le District comptait 36 203 licencié(e)s, soit 10 821 de moins qu'aujourd'hui.

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 28/2/2024, **322 652 licencié(e)s**, contre 298 979 au 28/2/2023.

La hausse était ainsi de 7,92 % (+ 23 673 licencié(e)s).

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2022 / 2023, **304 084 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**

## 17 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78** :
  - le jeudi 29/2, en visio : Instant Asso sur le thème du « **D.U.E.R.P.** (Document unique d'évaluation des risques professionnels) **et associations employeuses - Ce qu'il faut savoir** »
  - le jeudi 14/3, en visio : Instant Asso sur le thème : **Comprendre le changement pour mieux l'accompagner dans votre association** => Connaître les mécanismes du changement c'est éviter 3 écueils : l'insensibilité, l'optimisme béat et la dramatisation ! Nous verrons ce qui se passe lorsque vous annoncez un nouveau projet, une nouvelle organisation ou l'arrivée d'un nouveau bénévole, et comment accompagner et construire collectivement l'avenir
  - le vendredi 15/3, à TRAPPES, sur le thème : **Les points clés pour une gestion associative sécurisée** => Connaître les points importants pour une bonne gestion associative et vivre un mandat serein
- ✓ le mardi 5/3, à MANTES-LA-JOLIE : **Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), d'une session de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (D.D.D.F.E.), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
- ✓ le jeudi 7/3, à FONTENAY-LE-FLEURY : **Réunion du secteur 5** (à confirmer)
- ✓ le lundi 11/3, de 18 H à 20 H, au siège du District : **Formation aux « Gestes Qui Sauvent »**, ouverte à tous les Educateurs Yvelinois (sauf ceux dont le diplôme est à finalité professionnelle), à tous les dirigeants encadrant des équipes Yvelinoises, à tous les Arbitres et à tous les Commissaires du District
- ✓ le vendredi 15/3, à VERSAILLES : **Rencontre avec M. Olivier de LA FAIRE, Conseiller Départemental en charge des Sports**
- ✓ le samedi 16/3, à CARRIERES-SOUS-POISSY : **Assemblée Générale du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**

Une occasion de vivre une 1<sup>ère</sup> partie statutaire puis une 2<sup>ème</sup> partie propice aux échanges. Dans l'esprit de la journée de « Rassemblement du Sport 78 » du 27/1, bien vécue par les Comités sportifs présents, seront évoquées les possibilités d'amélioration de l'existant et les propositions de projets d'après J.O. et seront débattues les possibilités de financements 2024.
- ✓ le lundi 25/3 : **Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 20/4, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**

## 18 / QUESTIONS DIVERSES

MM. Pierre GUILLEBAUX et Florent BAUDOIN font le point sur la relance du **Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes**, tel que le Comité de Direction l'avait décidé lors de sa réunion du 8/11/2023.

Il apparaît qu'à ce jour, trop peu de clubs ont désigné le Référent de chacune de leurs équipes de jeunes à 11 (Dirigeant ou Educateur) en charge de participer aux 2 désignations du podium (à la fin des matches allers, puis à la fin des matches retours), en tenant compte du **comportement et de l'esprit sportif** tels que ressentis **avant le match, pendant le match et après le match**.

Le Comité de Direction demande qu'il soit procédé à une relance auprès des clubs pour que ce Challenge puisse exister, à leur profit.

**Il serait en effet dommage que trop peu de Référents soient désignés, ce qui empêcherait la mise en œuvre de ce Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes** et ne permettrait pas l'octroi des récompenses accordées dans ce cadre par le District (Bons d'achats pour un montant total de 6 000 €).

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 20.**

---

**Prochaine réunion du Comité de Direction :**

**le mercredi 27 mars 2024, à 18 H 30**

---

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*